

# Épreuve orale du DNB : soutenance d'un projet

## **1) Objectifs et contenus de l'épreuve**

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Elle a également pour objectif d'illustrer l'interdisciplinarité ainsi que la transversalité des connaissances et des compétences des différents domaines du socle commun.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle n'a pas pour objet d'évaluer le projet, individuel ou collectif, réalisé par l'élève, mais sa capacité à exposer la démarche qui a été la sienne, les compétences et connaissances qu'il a acquises grâce à ce projet

L'évaluation de cette épreuve orale prend appui sur un travail engagé dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire défini et organisé par l'équipe enseignante ou de tout autre projet qui s'intègre dans l'un des parcours éducatifs construits par l'élève.

L'évaluation prend en compte la qualité de la prestation orale du candidat, tant du point de vue des contenus que de son expression. Il est à noter que l'évaluation de la maîtrise de l'oral est un objectif transversal et partagé qui peut être évalué par tout enseignant de toute discipline.

Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer.

Si le candidat présente un projet portant sur la thématique « Langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales », il peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante, étrangère ou régionale, dans la mesure où cette langue est enseignée dans l'établissement.

Si le candidat a connu une expérience de mobilité internationale, il est recommandé qu'il puisse la valoriser dans son exposé.

## **2) Déroulement de l'épreuve**

Durée de l'épreuve : 15 minutes

L'oral se déroule en deux temps : un exposé suivi d'un entretien avec le jury constitué d'au moins deux professeurs.

- Dans le cas d'une épreuve individuelle, l'oral prend la forme d'un exposé par le candidat d'environ cinq minutes suivi d'un entretien d'une dizaine de minutes avec le jury. Le cas échéant, le candidat peut être guidé par le jury pour mener à bien son exposé personnel. La durée totale de l'épreuve ne peut dépasser quinze minutes.
- Si l'épreuve est collective, dix minutes d'exposé, pendant lesquelles chacun des candidats intervient, précèdent quinze minutes de reprise avec l'ensemble du groupe. Le jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole suffisant pour exposer son implication personnelle dans le projet.

### Modalités de l'épreuve

L'épreuve orale aura lieu le **mardi 6 juin 2017**.

Un convocation individuelle à cette épreuve sera établie et distribuée au moins 7 jours avant l'épreuve de chaque candidat.

Si un candidat ne se présente pas, pour un motif dûment justifié, à l'épreuve orale à la date de sa convocation, le chef d'établissement lui adresse une nouvelle convocation, à une date qui doit être, en tout état de cause, fixée au plus tard le dernier jour des épreuves écrites de la session de juin. Si cette nouvelle convocation n'est pas honorée, le candidat n'obtient aucun point à l'épreuve orale.

## **3) Choix du projet présenté**

Le choix du projet que le candidat souhaite présenter durant l'épreuve orale devra être transmis au chef d'établissement par les responsables légaux de l'élève pour le **lundi 22 mai 2017**. Sans réponse après cette date, le projet présenté sera tiré au sort par le chef d'établissement.

Ce choix précisera l'intitulé et le contenu du projet réalisé ainsi que l'enseignement pratique interdisciplinaire et la thématique interdisciplinaire concernés ou, le cas échéant, le parcours éducatif retenu.

Le candidat fera également savoir s'il souhaite présenter son exposé en équipe (auquel cas les noms des coéquipiers seront mentionnés) ou s'il souhaite effectuer une partie de sa présentation dans une langue vivante étrangère ou régionale qui sera alors précisée.

## **4) Évaluation de l'épreuve**

L'épreuve est notée sur 100 points selon une grille de critères d'évaluation de l'épreuve orale de soutenance :

- Maîtrise de l'expression orale : 50 points
- Maîtrise du sujet présenté : 50 points.